



Décision relative à une demande de modification de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande de modification de l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique SELVA

de la société SOCIETE FINANCIERE DE PONTARLIER
enregistrée sous le n°2020-1835

La modification des informations déclarées (notification d'une source additionnelle de fabrication de la substance active) **est accordée** en France dans les conditions précisées dans la présente décision et son annexe.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

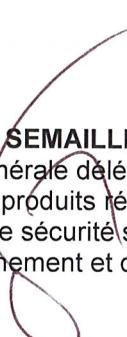
Informations générales sur le produit

Noms du produit	SELVA CYMSUN RISSE
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	SOCIETE FINANCIERE DE PONTARLIER 11 Boulevard de la Grande Thumine Parc d'Ariane – Bat B 13090 AIX EN PROVENCE France
Formulation	Suspension concentrée (SC)
Contenant	300 g/L - cuivre de l'oxychlorure de cuivre 30 g/L - cymoxanil
Et	dont l'origine est décrite en annexe, non rendue publique compte tenu de la confidentialité des données.
Numéro d'intrant	9200436
Numéro d'AMM	9200436
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le **30 JUIN 2020**


Caroline SEMAILLE
 Directrice générale déléguée
 en charge du pôle produits réglementés
 Agence nationale de sécurité sanitaire de
 l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)